

*Question présentée par le député :*

*M. François Lefort*

*Date de dépôt : 24 juin 2013*

## **Question écrite urgente**

### **La loi sur l'énergie a-t-elle eu l'effet incitatif attendu sur les rénovations énergétiques des bâtiments ?**

La loi sur l'énergie devait avoir un effet incitatif sur les rénovations énergétiques des bâtiments et le résultat d'une baisse prévisible des charges devait être répercuté sur les loyers.

Plus précisément, l'article 15 alinéas 12 et 13 de la nouvelle loi sur l'énergie (LEn) adoptée par la population, le 7 mars 2010, introduit la possibilité, lors de rénovations énergétiques des bâtiments, de répercuter sur les loyers la baisse prévisible des charges énergétiques ainsi qu'un montant correspondant à la contribution énergétique du locataire de, au maximum 10 F par pièce et par mois. L'introduction de ces alinéas a constitué un enjeu majeur au cours de la campagne de votation et a été vigoureusement combattue par les milieux de défense des locataires. Ce mécanisme avait alors été clairement présenté comme le principal élément incitatif auprès des propriétaires pour favoriser les rénovations énergétiques des bâtiments.

Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, il est temps de s'interroger sur l'efficacité de ce mécanisme incitatif. En effet, les milieux professionnels font état du manque d'effet incitatif de ce mécanisme au vu des risques juridiques encourus (recours des locataires) et de la lourdeur des procédures administratives.

Ce qui nous amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Depuis l'entrée en vigueur de la loi, combien de bâtiments ont bénéficié, pour une rénovation énergétique, d'une répercussion sur les loyers de la baisse prévisible des charges ?
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi, combien de bâtiments ont bénéficié, pour une rénovation énergétique, d'une majoration correspondant à la contribution énergétique des locataires ?

- Si le nombre de bâtiments bénéficiaires était faible, quelles en seraient les raisons ?
- Le fait de pouvoir répercuter les frais de rénovation énergétique sur les loyers a-il-été finalement une incitation à la rénovation énergétique ?

Questions que nous pourrions résumer à la question principale:

***la loi sur l'énergie a-t-elle eu l'effet incitatif attendu sur les rénovations énergétiques des bâtiments ?***

Dans l'attente de votre réponse diligente, je vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, d'agréer l'expression de ma plus haute considération.